

Fécondation *in vitro* : garantir l'identité

À Nantes, la polyclinique de l'Atlantique se dote d'un système pour prévenir toute erreur. Une première en France.

« C'est une question que les futurs parents n'osent en général poser que quand on les accompagne à la porte, confient les médecins de PMAtlantique, le centre d'assistance médicale à la procréation de la Polyclinique de l'Atlantique, à Nantes. Comment être sûr, lorsque l'on a recours à une fécondation *in vitro* (FIV), qu'il n'y aura pas d'erreur ? Que l'embryon conçu sera bien le fruit des gamètes de ses parents ? »

Bien sûr, de nombreuses procédures de contrôle existaient déjà à la polyclinique, comme ailleurs. Mais, en important le système britannique RI Witness, le centre augmente son niveau d'identito-vigilance, le terme consacré. Alors que l'Angleterre est très à la pointe sur ces questions après une série d'« erreurs » dans les années 2000, il s'agit là d'une première en France.

Le principe ? Lorsqu'elle commence à être suivie pour une tentative de FIV,

la patiente reçoit une carte d'identité. Cette carte est ensuite placée dans des lecteurs (au laboratoire, au bloc...) qui contrôlent constamment les postes où gamètes et embryons sont transférés d'un tube à l'autre pour que l'on ne puisse travailler qu'avec un seul patient à la fois. Sinon, une alarme se déclenche et bloque le processus.

Ici, pas de codes-barres, mais un système de radio fréquence et une série de dix points de contrôle. Tout le « matériel » (éprouvettes, tubes, récipients de prélèvements...) est équipé de puces (facturées 30 € aux patients). C'est ce dispositif entièrement automatisé qui garantit la traçabilité, et donc la parentalité.

Anne AUGIÉ.

En 2009, 15 040 enfants sont nés en France d'une procréation médicalement assistée. 342 sont issus du laboratoire de la polyclinique de l'Atlantique.